

Gauche Démocratique et Sociale

4 boulevard Pierre Joannon
42400 Saint Chamond
Tel. : 06 85 36 83 44
Courriel : webmaster@gds-ds.org

vous proposez une journée de formation
et de réflexion sur le thème :

ÉVOLUTION DES MODES DE GESTION DES COMMUNES

Le samedi 14 décembre 2019
de 9h00 à 17h30

A la maison des associations
impasse Odeau
64140 Billère

Accès :
Autoroute A64, gare de Pau et aéroport Pau-
Pyrénées

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs pour la journée établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	300 €
- de 5000 à 10000	400 €
- de 10000 à 30000	500 €
- de 30000 à 50000	600 €
- de 50000 à 75000	700 €
- de 75000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	1000 €
--	--------

Bulletin d'inscription à la journée convention simplifiée de formation)

ÉVOLUTION DES MODES DE GESTION DES COMMUNES

Organisées par Formation et Citoyenneté et Gauche Démocratique et Sociale

Le samedi 14 décembre 2019 de 9h00 à 17h30

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____

Conseil départemental : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nbre d'hab. (pour les élus communaux) : _____

Signature du candidat à la formation _____
Signature du responsable _____
avec cachet

CACHET

ÉVOLUTION DES MODES DE GESTION DES COMMUNES

Samedi 14 décembre 2019 (matin)

9h00 Accueil des participant-e-s

9h30 à 12h30 **Municipalisme, budgets participatifs : nouvelles formes de gestion citoyenne.**

Quels en sont les concepts ? Près d'une centaine de villes ont engagé des démarches démocratiques pour les budgets d'investissements. Quels en sont les résultats ? Comment aller plus loin et pérenniser ces processus ?

La volonté de penser global et d'agir local s'inscrit dans un mouvement général exigeant plus de démocratie permanente. Les constructions locales ne risquent-elles pas de favoriser le repli sur soi et la renonciation de poser les enjeux institutionnels et politiques ?

Échanges et débats

12h45 **Déjeuner**

Samedi 14 décembre 2019 (après-midi)

14h30 à 17h15 **Enjeux de la gestion de l'eau devenue une compétence intercommunale ?**

En 2020 l'eau potable devient une compétence intercommunale. Comment lier sa gestion à celle de l'assainissement ? Comment s'émanciper des gestions privées des DSP ? Comment analyser le budget d'une DSP et démontrer les avantages d'une régie publique ?

Échanges et débats

17h15 Conclusion et bilan de la journée de formation.

17h30 Fin de la formation.

NB : Pour chaque séquence, il est prévu une pause de 15 minutes, soit un total de 6 heures de formation.

Intervenant-e-s :

Marie-Christine ARAGON, conseillère départementale
Natalie FRANCO, conseillère régionale



formation
Et Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS